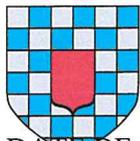


Commune de CHAMBRY

Procès-Verbal réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2017



**PROCÈS VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2017**

DATE DE CONVOCATION : 2 FÉVRIER 2017

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 2 FÉVRIER 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 PRESENTS : 12 VOTANTS : 15

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le ONZE AVRIL à 18 heures 30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. JOSSEAUX Olivier, Maire.

**Étaient Présents :** M. JOSSEAUX Olivier, Mme ARENT Géraldine, Mme BEAUFREMEZ Annie, Mme CLEMENT Christelle, Mme DHENIN Isabelle, M. FRAILLON Alexandre, M. HEMMERY Claude, M. HÖLL Sylvain, Mme LEFEBVRE Sylviane, Mme LONGATTE Annie, M. SAINT-DIZIER Jean-François, Mme VOLLEREAUX Isabelle

Formant la majorité des membres en exercice.

**- Étaient représentés :** Mme ANGELILLO Claudie pouvoir à Mme LEFEBVRE Sylviane

M. BEURAIN Raymond pouvoir à Mme VOLLEREAUX Isabelle,

M. PERCY James pouvoir à M. JOSSEAUX Olivier

**Absents et excusés :** Mme ANGELILLO Claudie, M. BEURAIN Raymond, M. PERCY James.

Mme LEFEBVRE Sylviane a été élue secrétaire.

oOo

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 9 février 2017 qui est adopté à l'unanimité.

oOo

Ordre du jour :

- 1 - Compte administratif 2016 commune
- 2 - Approbation compte de gestion 2016 commune
- 3 - Affectation des résultats 2016 commune
- 4 - Budget primitif 2017 commune
- 5 - Taux des taxes 2017
- 6 - Compte administratif 2016 service eau assainissement
- 7 - Approbation compte de gestion 2016 service eau assainissement
- 8 - Affectation des résultats 2016 service eau assainissement
- 9 - Budget primitif 2017 service eau assainissement
- 10 - Revalorisation des indemnités des élus 2017
- 11 - Tarifs
- 12 - Tarifs cimetière
- 13 - Tarifs scolaires et périscolaires
- 14 - Participation financière aux activités des enfants
- 15 - tarifs eau et assainissement
- 16 - Durée amortissement marchés et accord cadre service eau assainissement
- 17 - Durée amortissement logiciels et ordinateurs
- 18 - convention de servitudes réseau de transport d'électricité
- 19 - Tableau des effectifs - suppression de poste
- 20 - Questions diverses

oOo

**1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme BEAUFREMEZ Annie délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur JOSSEAUX Olivier, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent
<b>résultats reportés 2015</b>		470 510,47	197 237,99		197 237,99	470 510,47
<b>Part affecté à Investissement</b>	196 462,99				196 462,99	0,00
<b>Opérations de l'exercice 2016</b>	1 020 535,43	1 119 761,05	284 099,09	417 279,18	1 304 634,52	1 537 040,23
<b>TOTAUX</b>	1 216 998,42	1 590 271,52	481 337,08	417 279,18	1 698 335,50	2 007 550,70
<b>Résultats de clôture 2016</b>		<b>373 273,10</b>	<b>64 057,90</b>			<b>309 215,20</b>
<b>Restes à réaliser 2016</b>			664 392,00	468 314,00	664 392,00	468 314,00
<b>TOTAUX CUMULES 2016</b>	1 216 998,42	1 590 271,52	1 145 729,08	885 593,18	664 392,00	777 529,20
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2016</b>		<b>373 273,10</b>	<b>260 135,90</b>			<b>113 137,20</b>

COMPTE ANNEXE : NEANT

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

**Délibération adoptée à la majorité.****2 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET GÉNÉRAL**  
**Dressé par M. CHAPALAIN, receveur**

Exposé :

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la conformité des écritures.

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité PAR QUATORZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET UNE ABSTENTION, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération adoptée la majorité.**

**3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016  
BUDGET GÉNÉRAL**

**Exposé :**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé de 373 273,10 €

~~- Un déficit d'exploitation de F~~

DECIDE à la majorité PAR QUATORZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET UNE ABSTENTION, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>		
Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	A	+ 99 225,62 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	B	+ 274 047,48 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>C*</b>	<b>373 273,10 €</b>
Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D 001(besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	D	- 64 057,90 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement (1)	E	-196 078,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>F</b>	<b>260 135,90 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>C</b>	<b>373 273,10</b>
<b>Affectation en réserves - R 1068 en investissement</b>	<b>G **</b>	<b>260 135,90 €</b>
<b>Report en fonctionnement -R 002</b>	<b>H</b>	<b>113 137,20 €</b>
<b>Déficit reporté D 002</b>		

\* C =A+B ( Hors restes à réaliser) ( Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessus)

\*\* G=au minimum, couverture du besoin de financement F

**Délibération adoptée à la majorité.**

**4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET GÉNÉRAL****Exposé :**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,  
Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril pour l'année 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré et à la majorité, **PAR QUATORZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET UNE ABSTENTION,**

Sur proposition de la commission des finances du 30 mars 2017, adopte le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DEPENSES</b>			
Report restes à réaliser		664 392,00	664 392,00
Report résultat 2016		64 057,90	64 057,90
Vote au titre du présent budget	1 081 665,20	669 800,00	1 751 465,20
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>1 081 665,20</b>	<b>1 398 249,90</b>	<b>2 479 915,10</b>
<b>RECETTES</b>			0,00
Report restes à réaliser		468 314,00	468 314,00
Report résultat 2016	373 273,10		373 273,10
vote au titre du présent budget	708 392,10	929 935,90	1 638 328,00
<b>TOTAL recettes</b>	<b>1 081 665,20</b>	<b>1 398 249,90</b>	<b>2 479 915,10</b>

Précise que le budget de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

Délibération adoptée à **la majorité.**

**5 – VOTE DU TAUX DES TAXES 2017****Exposé :**

Le Maire expose qu'il convient de fixer le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

Il soumet au vote la délibération suivante :

**Délibération :**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts

Sur proposition de la commission des finances du 30 mars 2017,

Après avoir délibéré, décide à la majorité par QUATORZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET UNE ABSTENTION, de retenir les taux suivants pour l'année 2017 :

- Taux de Taxe d'Habitation 15,07 %
- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti 10,23 %
- Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti 53,93 %

**Délibération adoptée à la majorité.**

#### 6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – SERVICE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Annie BEAUFREMEZ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur JOSSEAUX Olivier, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent
résultats reportés 2015		242 445,12		38 831,80	0,00	281 276,92
part affectée à l'investissement					0,00	0,00
Opérations de l'exercice 2016	246 642,82	224 559,72	41 825,79	50 095,64	288 468,61	274 655,36
<b>TOTAUX</b>	<b>246 642,82</b>	<b>467 004,84</b>	<b>41 825,79</b>	<b>88 927,44</b>	<b>288 468,61</b>	<b>555 932,28</b>
Résultats de clôture 2016		<b>220 362,02</b>		<b>47 101,65</b>		<b>267 463,67</b>
Restes à réaliser 2016			9 000,00		9 000,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>246 642,82</b>	<b>467 004,84</b>	<b>50 825,79</b>	<b>88 927,44</b>	<b>297 468,61</b>	<b>555 932,28</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS 2016</b>		<b>220 362,02</b>		<b>38 101,65</b>		<b>258 463,67</b>

COMPTE ANNEXE : NEANT

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

**Délibération adoptée à la majorité.**

#### 7 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT Dressé par M. CHAPALAIN, receveur

Exposé :

Le conseil municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2016 et les décisions modificatives du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT, celui de tous les titres de

recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la conformité des écritures du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT.

Statuant pour le SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

1 - sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT dressé par le receveur pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**8 – AFFECTATION DU RESULTAT EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016  
SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Exposé :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 du service eau et assainissement  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation cumulé de 220 362,02 €

- ~~Un déficit d'exploitation de F~~

DECIDE PAR QUINZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>		
Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	A	- 22 083,10 €
Résultat antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif N-1), précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	B	+ 242 445,12 €
<b>Résultat à affecter</b>	C*	<b>+ 220 362,02 €</b>
Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D 001(besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	D	+ 47 101,65 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement (1)	E	- 9 000,00 €
<b>Besoin de financement</b>	F	
<b>AFFECTATION</b>	C	<b>220 362,02 €</b>
<b>Affectation en réserves - R 1068 en investissement</b>	G **	
<b>Report en fonctionnement -R 002</b>	H	<b>220 362,02 €</b>
<b>Déficit reporté D 002</b>		

\* C =A+B ( Hors restes à réaliser) ( Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessus)

\*\* G=au minimum, couverture du besoin de financement F

Délibération adoptée à l'unanimité.

### 9 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

#### Exposé :

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et 2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M49 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril pour l'année 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité PAR QUINZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION,

Sur proposition de la commission des finances du 30 mars 2017 adopte le budget primitif du service eau et assainissement de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>DEPENSES</b>			
Report restes à réaliser		9 000,00	9 000,00
Report résultat 2016			0,00
Vote au titre du présent budget	466 162,02	254 601,65	720 763,67
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>466 162,02</b>	<b>263 601,65</b>	<b>729 763,67</b>
<b>RECETTES</b>			0,00
Report restes à réaliser			0,00
Report résultat 2016	220 362,02	47 101,65	267 463,67
vote au titre du présent budget	245 800,00	216 500,00	462 300,00
<b>TOTAL recettes</b>	<b>466 162,02</b>	<b>263 601,65</b>	<b>729 763,67</b>

Précise que le budget de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature M 49.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### 10 – REVALORISATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS au 1<sup>er</sup> janvier 2017

#### Exposé :

Le maire expose que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022.
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

La délibération N° 2014/08 en date du 7 avril 2014, fixant les indemnités de fonction des adjoints fait référence expressément à l'inde brut maximal 1015. Par conséquent, il convient de prendre une nouvelle délibération visant l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le maire propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer le montant des indemnités des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>e</sup> adjoints à 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**11 – TARIFS 2017**

**Exposé :**

Le maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs 2017. Il propose de maintenir les tarifs existants.

Sur avis favorable de la commission des finances du 30 mars 2017

Il soumet à l'approbation du conseil municipal la délibération suivante :

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **PAR QUINZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION**, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 les tarifs de la manière suivante :

**ACCUEIL NOUVEAUX NÉS**

A l'occasion d'une naissance, la commune offre une layette ou une peluche au nouveau né.

**MÉDIATHÈQUE**

Adhésions annuelles :

- personne âgée de plus de 18 ans : 10 Euros

- personne âgée de moins de 18 ans : 2 Euros

Frais de rappel :

1,00 € par lettre de rappel

**CHASSE**

Droit de chasse dans les terrains communaux : 50 Euros

**PHOTOCOPIES**

PHOTOCOPIE	FORMAT A4	FORMAT A3
	Tarif en Euros	Tarif en Euros
Noir et Blanc	0,18	0,36
Couleur	1,86	3,66

## TÉLÉCOPIE

0,40 Euros la page format A4

## ÉTIQUETTE ADRESSE ÉLECTORALE

0,02 Euro fourniture d'une étiquette d'adresse d'électeur.

La remise des étiquettes sera conditionnée par la signature du demandeur d'une attestation précisant que les étiquettes ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

## VENTE DE BOIS

### Bois livré :

Le m3 livré : 15 Euros

Vente réservée aux habitants de la commune et limité à 5 stères par foyer.

### Bois à faire sur place :

le m3 à faire sur place non livré : 7 euros

## CAPTURE ET ACCUEIL ANIMAL ERRANT

Frais de capture et d'accueil d'animal errant facturé au propriétaire identifié, tarif par animal et par intervention : 50 Euros.

## LOCATION DU FOYER G. PHILIPPE

	week-end	1 jour semaine
particulier habitant la commune	350	200
particulier ou association hors commune	550	300
Association locale	gratuit	gratuit

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## 12 – TARIFS CIMETIÈRE

### Exposé :

Le maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs du cimetière par un maintien des tarifs existants.

**Il propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :**

### **Délibération :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 mars 2017,

Les tarifs du cimetière sont définis à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 de la manière suivante :

	Concession initiale		Concession renouvelée	
	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
<b>concession sans caveau 2m x 1m</b>	75	100	75	100

<b>concession sans caveau 2m x 2m</b>	150	200	150	200
<b>concession avec caveau 2 corps</b>	1260	1285	75	100
<b>Cavernes 4 urnes</b>	835	860	75	100
<b>Case columbarium 4 urnes</b>	835	860	75	100

**dispersion des cendres** 100 €

**Caveau provisoire**  
cinq premiers jours gratuit

Dès sixième jour 5 € par jour

**Vacation funéraire** 23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité par QUINZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE et ZÉRO ABSTENTION, d'adopter la délibération telle que ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **13 – TARIFS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES**

#### **Exposé :**

Mme LEFEBVRE propose au conseil municipal de fixer les tarifs 2017 liés aux affaires scolaires et périscolaires par maintien des tarifs en cours.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 30 mars 2017, elle soumet à l'approbation du conseil municipal la délibération suivante :

#### **Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide PAR QUINZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> MAI 2017 les tarifs liés aux affaires scolaires de la manière suivante :

### **BON DE FOURNITURES SCOLAIRES**

Elèves du 1<sup>er</sup> cycle (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>) habitant à CHAMBRY et qui fréquentent un établissement public

Bon d'achat d'une valeur de 100 Euros pour acquérir des fournitures scolaires notamment celles non obligatoires mais souhaitables qui ne sont pas fournies par les établissements, à l'exclusion des manuels scolaires prêtés par ces derniers.  
Bon délivré à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Elèves du second cycle habitant à CHAMBRY et qui fréquentent un établissement public (lycée) au delà de l'obligation légale de scolarisation

Bon d'achat d'une valeur de 100 Euros pour acquérir notamment les manuels scolaires qui sont à la charge de la famille.  
Bon délivré à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### **DÉPART ÉLÈVES EN CLASSE DE 6<sup>ème</sup>**

Un dictionnaire de la langue française et un dictionnaire des synonymes seront remis aux élèves de Chambry scolarisés dans le regroupement scolaire de Aulnois/Laon- Besny Loisy et - Chambry à l'occasion de leur départ en classe de 6<sup>ème</sup>.

## GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE ET AIDE AUX LEÇONS

► Pour les habitants de la commune :  
Montant en euros par jour et par enfant

Tarif	Quotient familial	Une garde	deux gardes
A	0 à 500	1,60	2,00
B	sup à 500	2,00	2,50

Quotient familial = revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition du foyer /12/nombre de personnes vivant au foyer

► Pour les personnes résidant à l'extérieur le tarif B sera appliqué.

La facturation sera réalisée par émission de titre de recette.

## TARIF DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ORGANISÉES PAR LA COMMUNE

### 1 - activités périscolaires organisées par la commune pendant les vacances scolaires

Tarif par participant et par semaine

	Une activité	Deux activités
<b>Résidents Chambry</b>	10 €	15 €
<b>Résidents hors Chambry</b> avec un accès limité aux places disponibles après inscription des résidents de Chambry.	20 €	30 €

### 2 – activités périscolaires organisées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires gratuité

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## 14 – PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DES ENFANTS

**Exposé :**

Mme Géraldine ARENT, propose au conseil municipal de fixer au 1<sup>er</sup> mai 2017 le montant de la participation financière aux familles pour les activités de leurs enfants par maintien de la participation en cours.

Elle soumet au vote la délibération suivante :

**Délibération :**

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à PAR QUINZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION de verser à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, aux familles résidant à Chambry, une participation financière aux activités de leurs enfants dans les conditions suivantes :

**Type 1**

- centres de loisirs avec ou sans hébergement
- colonies de vacances
- cours, stages, ateliers, séjours à vocation sportive, culturelle, linguistique ou artistique
- à caractère laïque

**Type 2**

- adhésions à une association sportive, culturelle ou artistique

**Activités exclues**

- activités organisées par la commune de Chambry
- activités suivies dans une autre commune alors que la commune de Chambry organise une activité à laquelle l'enfant aurait pu participer en fonction de son âge.

**Bénéficiaires**

- enfants de moins de 19 ans à charge

**Pièces à produire**

- dernier avis d'imposition. Faute de sa production, application du barème B
- relevé d'identité bancaire
- justificatif de la participation aux activités précisant le montant, l'objet, les dates et le nom et prénom de l'enfant
- livret famille
- jugement divorce

**Modalités de versement**

- par virement bancaire uniquement

**Délai de dépôt de la demande de participation**

- dans les 3 mois qui suivent le déroulement de l'activité

**Montant de la participation**

Il est calculé en fonction du quotient familial du foyer.

Il est limité à un pourcentage en fonction du type d'activité.

Plusieurs activités peuvent être financées chaque année dans la limite d'un plafond annuel par enfant.

Quotient familial = revenu fiscal annuel du foyer / 12 / nombre de personnes du foyer

Les activités sont financées dans la limite de :

- 50% de leur montant pour les activités de type 1
- 30% de leur montant pour les activités de type 2

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	Plafond de la participation annuel par enfant
A	0 à 500	125 euros
B	Supérieur à 500	100 euros

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**15 – TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT AU 15 AVRIL 2017****Exposé :**

Le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement.  
Il propose de maintenir les tarifs et d'adopter la délibération suivante :

**Délibération :**

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 30 mars 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, par QUINZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE et ZÉRO ABSTENTION

**1 - de fixer à compter du 15 avril 2017 les tarifs de l'eau et de l'assainissement de la manière suivante :****EAU**

M3 d'eau : 1,1239 €

Abonnement :

Catégorie 1	25,50 €	Catégorie 2	41,00 €
Catégorie 3	66,50 €	Catégorie 4	100,00 €
Catégorie 5	131,50 €	Catégorie 6	173,50 €
Catégorie 7	230,50 €	Catégorie 8	237,00 €

**ASSAINISSEMENT**

M3 assainissement : 2,5197 €

m3 Assainissement des abonnés desservis et non raccordés dans le délai imposé par le règlement : 5,0394 €

Frais de contrôle du raccordement aux réseaux d'assainissement et pluvial

- 180 euros la première visite
- 80 euros la contre visite

Tarif d'étalonnage des compteurs d'eau de la manière suivante :

- compteur diamètre 15	150 €
- compteur diamètre 20	165 €
- compteur diamètre 25	170 €
- compteur diamètre 30	175 €
- compteur diamètre 35	180 €
- compteur diamètre 40	195 €
- compteur diamètre 60	315 €
- compteur diamètre 65	315 €
- compteur diamètre 100	460 €

**2 – de définir l'additif au règlement du service des eaux de la manière suivante :**

Les modalités de paiement des factures d'eau et d'assainissement sont :

\* Dates de facturation :

- avril, facturation de l'acompte représentant 50% des consommations de la facturation précédente.
- septembre, facturation du solde représentant l'abonnement annuel et les consommations relevées en septembre, déduction faite de l'acompte d'avril.
- les nouveaux abonnés, dont la consommation antérieure, en raison de leur date d'abonnement, n'a pu être établie, ne recevront pas de facture d'acompte.

\* Les moyens de paiement sont les suivants :

- numéraire auprès de la trésorerie dont dépend la collectivité
- chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public à envoyer à la trésorerie dont dépend la collectivité
- Mandat ou virement bancaire sur le compte bancaire de la trésorerie dont dépend la collectivité
- prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit un contrat de prélèvement

**3 – de n'émettre aucune facture en dessous de 8 euros**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**16 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT- DURÉE AMORTISSEMENT MARCHÉS ET ACCORDS CADRE**

**Exposé :**

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de fixer la durée d'amortissement pour les dépenses liées à la réalisation de marchés et accords cadres.

Le maire propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de fixer, pour le budget du service de l'eau et de l'assainissement la durée d'amortissement à 4 ans concernant les dépenses liées à la réalisation de marchés et accords cadre.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**17 – DURÉE AMORTISSEMENT LOGICIELS ET ORDINATEURS**

**Exposé :**

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de fixer la durée d'amortissement pour les achats de logiciels et d'ordinateurs.

Le maire propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de fixer, pour la durée d'amortissement à :

- 2 ans pour les logiciels
- 5 ans pour les ordinateurs

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**18 – CONVENTION DE SERVITUDES RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE)  
Chemin rural dit de Malaise**

**Exposé :**

Le maire présente au conseil municipal le projet de convention de servitudes avec RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) pour l'occupation du Chemin Rural dit de Malaise afin d'assurer la liaison souterraine du poste de Manoise au Poste de la Hayette et le ripage souterrain du départ de Beautor au poste de Manoise.

Il précise que cette convention entraîne une compensation forfaitaire de 885,10 euros au bénéfice de la commune.

Le maire propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

**Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** par QUINZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE et ZÉRO ABSTENTION :

- d'accepter les termes de la convention de servitudes jointe en annexe
- d'autoriser le maire à signer ladite convention.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**19 – TABLEAU DES EFFECTIFS – Modification  
Suppression poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe contractuel**

**Exposé :**

M. le Maire expose qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois suite à la modification des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au départ de l'agent occupant le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe contractuel qui a été remplacé par le passage d'un agent titulaire à temps non complet à temps complet.

Il propose à l'assemblée d'adopter la délibération suivante :

**Délibération :**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'avis favorable du Comité technique Paritaire en date du 11 octobre 2016,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 3 octobre 2016

Après en avoir délibéré, DECIDE par QUINZE VOIX POUR, ZÉRO VOIX CONTRE ET ZÉRO ABSTENTION

- 1 – D'autoriser la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2e classe contractuel
  - 2 – d'adopter le tableau des effectifs joint en annexe.
  - 3 – Les crédits nécessaires seront prévus au budget général au chapitre 012
- Délibération adoptée à l'unanimité.

**20- QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire communique au conseil municipal les informations suivantes :

**Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Le droit de préemption de la commune n'a pas été exercé pour la vente des biens suivants :

N° et Date arrêté	Adresse parcelle	Propriétaire vendeur	N° cadastre	Superficie m2
2016-109 du 16/11/2016	2 Rue Louis Aragon	Indivision DAVESNE	AB220	683
2017-48 du 01/03/2017	Rue Colbert	SCI AMPERE	ZA 72,299,302, 303	5 484
2017-50 du 13/03/2017	Rue Colbert	SCI AMPERE	ZA 297,300,304	3102

**CONCOURS MAISONS FLEURIES**

- le 22 juin 2017 à 18h00 - présélection des maisons à noter
- le 20 juillet 2017 à 18h00 – visite du jury
- le 20 octobre 2017 à 18h30 – remise des récompenses

**ÉCOLES****Travaux école primaire**

Les réunions de chantier ont lieu chaque mercredi à 9h00

Préau reste bardage à poser. Les travaux d'électricité, plomberie et plaquage ont débuté.

Une visite du chantier sera organisée pour les élus et le bureau de l'association des Parents d'élèves le samedi 29 avril 2017 -10h00.

**Activités périscolaires**

Le PEDT prend fin à la fin de l'année scolaire 2016-2017 – son renouvellement est à prévoir.

**Classe verte**

M. HUART directeur d'école remercie le conseil municipal pour la subvention de 2400 € accordée à l'occasion de la classe verte de la classe CP CE1. Une classe verte est envisagée pour 2019.

**MÉDIATHÈQUE**

Au budget primitif 2017, sont prévues les peintures intérieures.

Pendant les vacances de pâques 2017, une après midi activité pour les enfants sera organisée.

**ATELIERS VACANCES ENFANTS**

Un atelier pour les enfants est organisé la première semaine des vacances pâques 2017 - Hand au Futsal 3 matinées et VTT 2 après-midi.

**MANIFESTATIONS CÉRÉMONIES****Elections**

Présidentielles 23 avril et 7 mai 2017

Législatives 11 et 18 juin 2017

Le maire remet aux conseillers le tableau de tenue des bureaux de vote

- 13 mai 2017 – course pédestre Leclerc
- 6 avril 2018 – concert JAZZ au foyer
- 20 octobre 18h30 – remise des récompenses concours maisons fleuries

### VIE ÉCONOMIQUE

- L'animalerie Leclerc Zac Descartes est ouverte.
- Le déplacement centre E. Leclerc est en projet sur terrain limitrophe sur territoire ville de Laon : dépôt du dossier prévu mars 2017.
- Un nouveau dossier d'installation d'un Méthaniseur à Athies sous laon a été déposé. Une enquête publique aura lieu en juin 2017.
- Plan Local d'Urbanisme de Laon. Il est en cours de révision.
  
- Deux nouvelles entreprises se sont installées rue Jean Jaurès : bureau étude BETA INGENIERIE et AXO.COM

### TRAVAUX DIVERS

Prévoir :

- le nettoyage du tuyau pluvial à la Râperie
- la remise en état des filets des terrains de tennis

### ÉMARGEMENTS

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
JOSSEAUX Olivier		HEMMERY Claude	
ANGELILLO Claudie		HÖLL Sylvain	
ARENT Géraldine		LEFEBVRE Sylviane	
BEAUFREMEZ Annie		LONGATTE Annie	
BEAURAIN Raymond		PERCY James	
CLEMENT Christelle		SAINT-DIZIER Jean-François	
DHENIN Isabelle		VOLLEREAUX Isabelle	
FRAILLON Alexandre			